

LE PROJET EOLIEN DE CIRÉ-D'AUNIS ET ARDILLIÈRES

ÉDITO



Les derniers résultats des études autour du projet éolien de Ciré-d'Aunis et Ardillières nous sont parvenus en début d'année. Ceux-ci nous ont amené à revoir en partie le projet et à réduire le nombre d'éoliennes afin d'assurer la préservation de la zone naturelle des marais de Rochefort.

Afin de partager ces éléments au plus grand nombre, nous avons organisé un forum d'information le samedi 27 avril 2019 à la salle multiculturelle d'Ardillières. Conscients que l'ensemble des habitants de Ciré-d'Aunis et Ardillières n'ont pu se rendre à ce forum, nous avons choisi, en collaboration avec le collectif « Les ailes de l'avenir », de vous transmettre ici les éléments présentés lors de cet événement.

Le projet ainsi révisé sera déposé en préfecture de Charente-Maritime courant juin 2019.

Après le dépôt, le projet sera en instruction par les services de l'Etat qui évalueront sa complétude durant 4 mois et pourront nous solliciter pour que nous y apportions des compléments.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous tiendrons comme toujours informer de la suite du projet.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

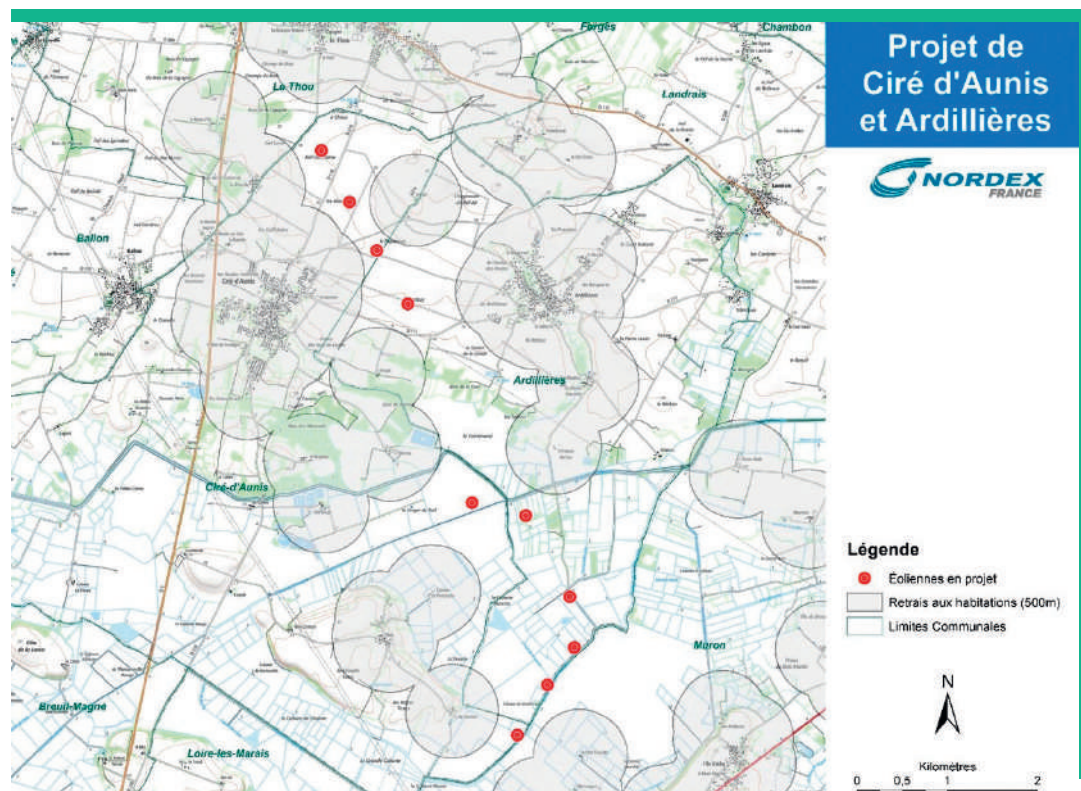
A bientôt,

Adrien LOISELET, Responsable de développement NORDEX France



LA TRAME D'IMPLANTATION EVOLUE

AVANT



10
éoliennes



2,4 MW
par éolienne

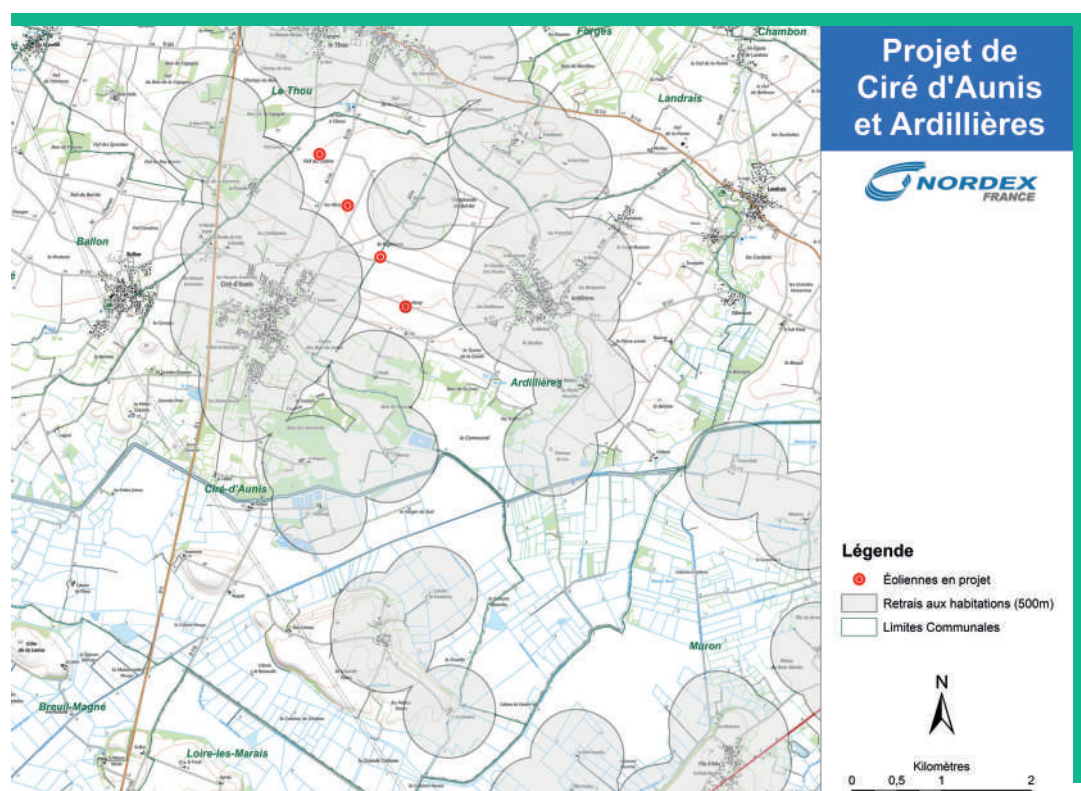


178 mètres
bout de pale



33 000 foyers
alimentés
(avec chauffage)

APRÈS



4
éoliennes



4,8 MW
par éolienne



180 mètres
bout de pale



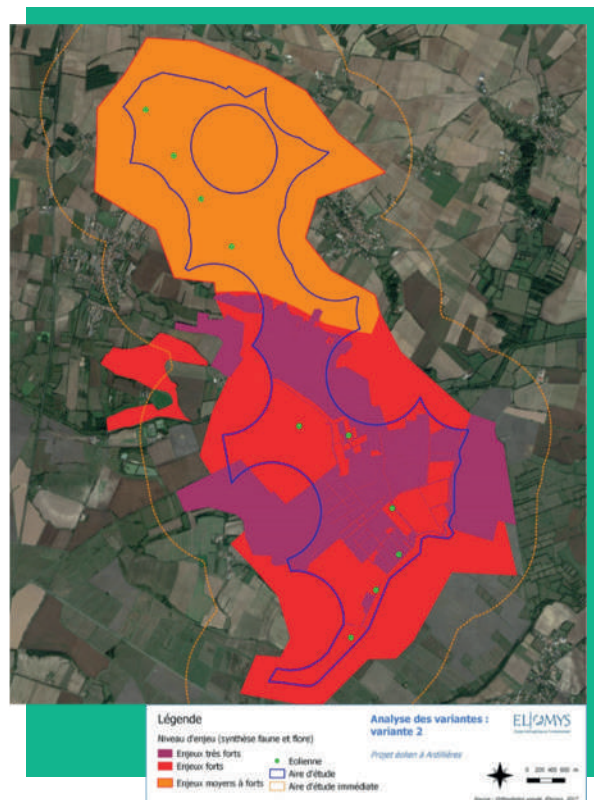
28 000 foyers
alimentés
(avec chauffage)

POURQUOI CETTE EVOLUTION ?

À l'issue des différentes études faune et flore qui ont été menées depuis 2015 sur le territoire, les résultats ont montré que la zone sud des marais présente de forts enjeux incompressibles qui sont les suivants :

1. LA PRÉSENCE DU ZONAGE DE PROTECTION NATURA 2000 :

Ce zonage indique la présence potentielle de nombreuses espèces protégées et est intégré à différents documents administratifs comme le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) ou le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui cadrent l'utilisation des sols.



2. LA PRÉSENCE AVÉRÉE DE 3 ESPÈCES PROTÉGÉES

que sont le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux et le Faucon Crécerelle.

3. LE PAYSAGE DU MARAIS JUGÉ «REMARQUABLE»

par le bureau indépendant en charge du volet paysager.

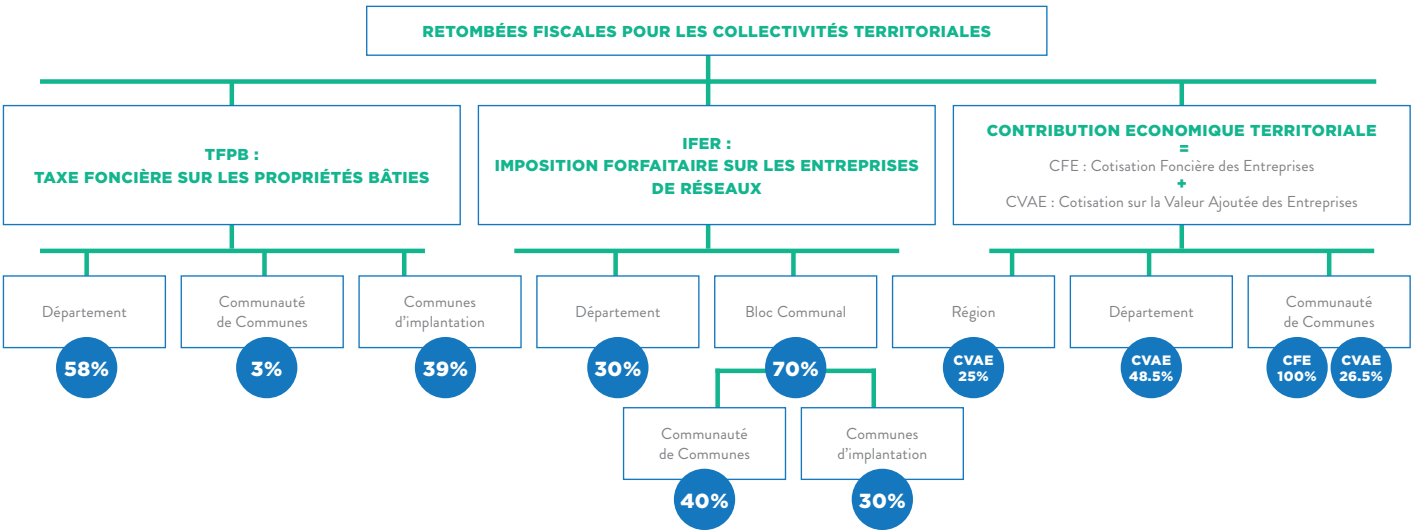


LES RETOMBÉES ECONOMIQUES TERRITORIALES

RÉPARTITION ET MONTANTS

REPARTITION

Les retombées fiscales se répartissent de la manière suivante entre la Région, le Département, la Communauté de Communes, les communes d'accueil du projet et alentours :



MONTANTS

En termes de montants, la révision du projet avec la suppression de 6 éoliennes entraîne une légère baisse, toutefois compensée par le doublement de la puissance. Vous trouverez ci-après le détail des différents montants qui seront perçus chaque année par les collectivités.

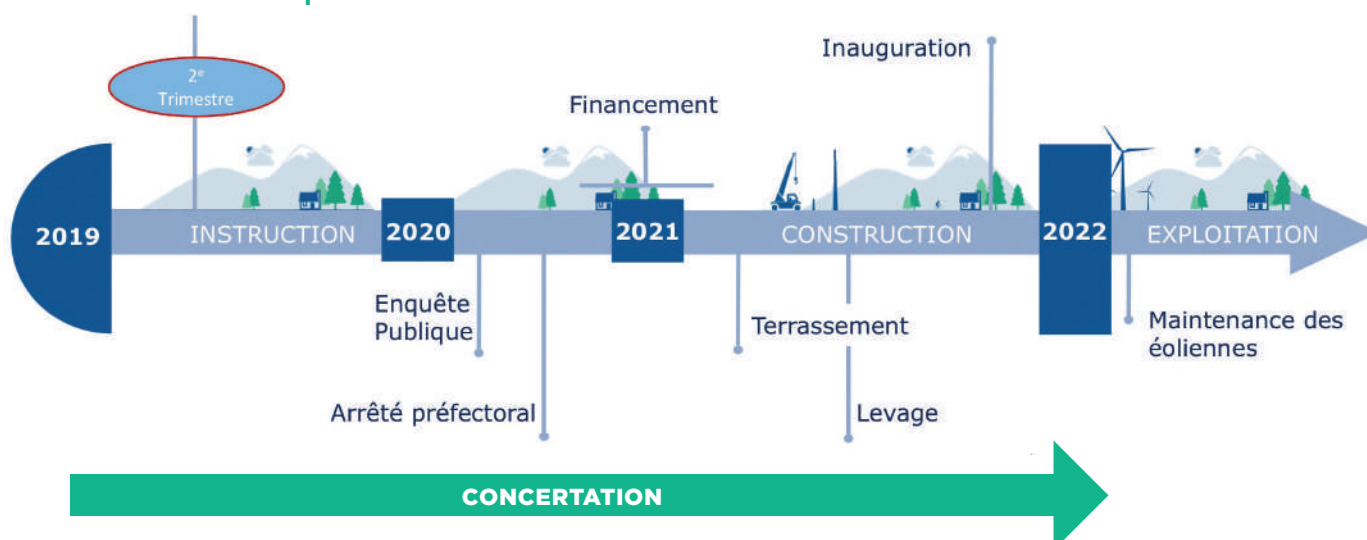
COLLECTIVITÉS	10 ÉOLIENNES DE 2,4MW	4 ÉOLIENNES DE 4,8MW
Total des taxes perçues par les collectivités locales	190 400 € par an	136 500 € par an
Commune d'Ardillières	35 200 € par an / Pour 5 éoliennes	25 500 € par an / Pour 2 éoliennes
Commune de Ciré-d'Aunis	34 600 € par an / Pour 5 éoliennes	25 200 € par an / Pour 2 éoliennes
Communauté de communes Aunis Sud	120 600 € par an	85 800 € par an
Département de Charente-Maritime	86 400 € par an	62 800 € par an
Région de Nouvelle Aquitaine	20 600 € par an	19 000 € par an
État	7 800 € par an	5 600 € par an

Simulation indicative effectuée par NORDEX France, basée sur le taux d'imposition communal, intercommunal, départemental et régional 2017.
Le taux d'imposition communal étant différent entre les 2 communes, cela explique la différence de retombées perçues entre Ciré-d'Aunis et Ardillières.

LE CALENDRIER MIS A JOUR

Ce changement de projet entraîne une modification des délais de dépôt et donc du calendrier administratif du projet. Nous l'avons mis à jour et vous proposons de le redécouvrir ci-contre

Dépôt de la demande d'autorisation
environnementale unique



RETOUR SUR LE FORUM DE PARTAGE N°2

Ce samedi 27 avril 2019, une vingtaine d'habitants d'Ardillières, de Ciré-d'Aunis, du Thou et un représentant de la LPO sont venus s'informer sur les dernières actualités fournies du projet.

De 10h à 15h en entrée libre, les participants ont pu prendre connaissance des différents supports mis à leur disposition et poser leurs questions aux différents représentants de NORDEX France :

**Adrien LOISELET (chef du projet éolien de Ciré-d'Aunis et Ardillières),
Paul ZUNINO (chef de projets éolien NORDEX France),
Laurent LAVAREC (chargé d'études environnementales chez NORDEX France).**

Différentes cartes du projet finalisé et des affiches permettant de visualiser le nouveau calendrier du projet et l'évolution des retombées économiques étaient mises à disposition du public. Pour compléter ces informations, M. LAVAREC, chargé d'études environnementales chez NORDEX France, animait également un stand autour de la faune locale spécifique du marais, dont la protection est l'un des principaux enjeux de la révision du projet.

Enfin, la grande majorité des membres du collectif « Les ailes de l'avenir » se sont également rendus à cette permanence pour accompagner NORDEX France dans ses explications et faire le point sur les dernières actualités du projet.

RETOUR EN IMAGE SUR CETTE PERMANENCE !



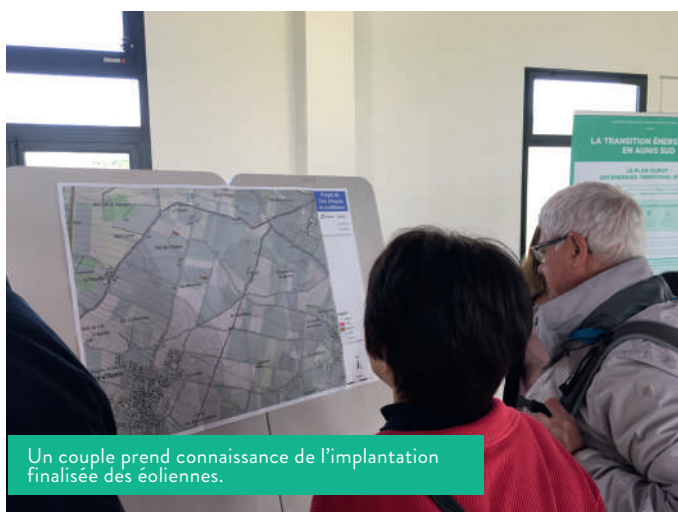
L. LAVAREC montre à un participant une espèce présente sur le site.



A. LOISELET expose les détails des emplacements des éoliennes sur les terres hautes de la zone.



L. LAVAREC présente les différentes espèces présentes sur zone à un participant.



Un couple prend connaissance de l'implantation finalisée des éoliennes.



Les équipes de NORDEX France et de Mazars Alter&Go aux côtés des participants durant le forum.

POUR POSER VOS QUESTIONS, N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENDRE SUR
LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DU PARC
WWW.PROJECTCIRED'AUNIS-ARDILLIERES.ALTERCONCERTO.FR
OU CONTACTER CHARLINE VIALLE AU 06 13 60 01 06 OU CHARLINE.VIALLE@MAZARS.FR

